



Afin de réduire les délais de traitement des dossiers dont les équipements comportent un module cryptographique, le Guichet Unique met à la disposition de son aimable clientèle un nouveau formulaire relatif à la déclaration du module cryptographique. Ce formulaire doit être obligatoirement rempli et fourni dans les dossiers d'homologation ou les dossiers de conformité afin de permettre à nos services de statuer sur la prononciation de l'homologation et de la conformité des équipements dans des délais très réduit. [Télécharger ici](#).